ville de BONNEUIL sur-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
- Liberté - Égalité - Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves - CS 70027
94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°23-DEC-233

DÉCISION DU MAIRE

DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE FORMALISÉE OUVERTE POUR LE MARCHÉ N°2023M20 DE SERVICES D'IMPRESSIONS POUR LA VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence du 16 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une incohérence est apparue entre le dossier de consultation des entreprises (DCE) modifié et la nouvelle date limite de réception des offres (DLRO), que la date limite de réception des offres (DLRO) initiale a été maintenue et a expiré, qu'il est nécessaire de relancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour garantir les principes de la commande publique et qu'en vertu de l'article R.2185-1 du code de la commande publique susvisé, l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite ;

D É C I D E

Article 1er : La procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché n°2023M20 relatif aux services d'impressions pour la ville de Bonneuil-sur-Marne est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Article 2 : Une nouvelle procédure de mise en concurrence sera relancée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 23 novembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 NOV. 2023
Et de la publication le 01 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE
94380 Bonneuil sur Marne